Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

Réunion du Conseil Municipal

du 28 avril 2014 à 16 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 22 avril 2014

Compte-rendu sommaire

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Application des articles L 2122-18 à 2122-22 du Code général des collectivités territoriales - Délégations du Conseil au Maire.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire pendant toute la durée de son mandat :

I - à arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux (L 2122-22 1°) ;

II - à fixer, sans restriction des montants, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (L 2122-22 2°) ;

III 1. à procéder à la réalisation d'emprunts, dans la limite des sommes inscrites au budget et pour des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée et à procéder aux opérations y afférentes ;

a) approuve la détermination du profil de la dette comme suit :

L'encours de la dette peut être augmenté au maximum de la somme inscrite au budget. Les emprunts ainsi que les instruments financiers retenus respecteront une ventilation conforme aux critères suivants :
- 100 % maximum de l'encours de la dette classée 1-A,
- 50 % maximum de l'encours de la dette classée 1-B,
- 0 % pour les autres classifications.

b) approuve le recours, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 et s., à des produits de financement qui pourront être :
- et/ou des emprunts de type « schuldschein »,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou variable sans structuration,
- et/ou des emprunts co-financés entre banques et investisseurs,
- et/ou des emprunts bancaires à barrières sur EURIBOR,
- des emprunts obligataires (stand alone, EMTN ou groupés).

La durée des produits de financement ne pourra excéder 30 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :
- le T4M,
- le TAM,
- l'EONIA,
- le TMO,
- le TME,
- l'EURIBOR,
- l'OAT.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la consultation d'au moins cinq établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :
- 0,20 % de l'encours visé par l'opération pour les primes ;
- 0,30 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci ;
- un forfait de 80 000 €.

d) autorise dans les conditions et limites énoncées ci dessus, le Maire :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération ;
- à lancer des émissions obligataires ou à participer à des emprunts obligataires groupés avec d'autres collectivités publiques et signer les actes y relatifs ;
- à lancer des émissions de type « schuldschein » et signer les actes y relatifs ;
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;
- à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue ;
- à résilier l'opération retenue ;
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents ;
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement ;
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte ;
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus ;

2. Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville de Strasbourg souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Considérant que ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR) ;

a) approuve le recours, dans le dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :
- des contrats d'échange de taux d'intérêts (SWAP),
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 15 années.
En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats de couverture pourront être :
- le T4M,
- le TAM,
- l'EONIA,
- le TMO,
- le TME,
- l'EURIBOR,
- l'OAT.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la consultation d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :
- 0,10 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,15 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,
- un forfait de 10 000 euros.

b) autorise le Maire à recourir à des opérations de couverture sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif ;

c) autorise le Maire à ces fins :
- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;
- à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue ;
- à résilier l'opération retenue ;
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédent ;

3. à déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour les fonds qui proviennent de libéralités, de l'aliénation d'un élément du patrimoine communal, d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité et de recettes exceptionnelles dont la liste est fixée par le Conseil d'Etat (L. 1618-2 1° 2° 3° et 4°) ;

4. à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal;

IV - à prendre toute décision relevant de la compétence du pouvoir adjudicateur au sens du Code des marchés publics, sauf, pour les marchés dont le montant est supérieur ou égal au seuil défini par l'article 26, II, 2° du Code des marchés publics (207 000 € HT à ce jour), les décisions suivantes, qui demeurent de la compétence du conseil :

- l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre passés selon la procédure du concours,
- l'autorisation de signer les marchés,
- l'autorisation de signer les avenants entraînant une augmentation du montant initial du marché de plus de 5 %,

lorsque les crédits sont inscrits au budget (L. 2122-22-4°),

V - à conclure des baux et conventions d'occupation portant sur les biens du patrimoine de la Ville de Strasbourg et sur celui des Fondations dont elle assure la gestion pour une période ne pouvant pas dépasser douze ans et à en fixer les prix et à procéder à la révision des loyers et redevances sans limitation de montant sous réserve que cette révision soit fondée sur la variation des indices servant de référence légale (L 2122-22 5°) ;
Les loyers et redevances sont fixés dans les limites de la valeur locative à l'exclusion de toute mise à disposition gratuite ou sur la base d'un montant assimilable à une libéralité ; pour les terrains et locaux concédés à des organismes à but non lucratifs, à des fins d'intérêt général les loyers et redevances peuvent être fixés à un montant inférieur à la valeur locative.

VI – en tant que preneur à conclure toute convention de bail ou d'occupation concernant tous bâtiments, locaux ou terrains sous réserve que le contrat porte sur une durée n'excédant pas douze ans ;

VII - à passer les contrats d'assurance et à accepter les indemnités de sinistres y afférentes (L 2122-22 6°) ;

VIII - à créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (L 2122-22 7°) ;

IX - à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières municipaux (L 2122-22 8°) ;

X - à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges (L 2122-22 9°) et dont la valeur n'excède pas 15 000 € ;

XI - à décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € (L 2122-22 10°) ;

XII -à fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts (L 2122-22 11°) ;

XIII - à fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la Ville à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes (L 2122-22 12°) ;

XIV -à décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement (L 2122-22 13°) ;

XV - à exercer, au nom de la Ville, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Ville en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ses droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 du code de l'urbanisme sans restriction de montant,

XVI – dans tous les cas, à intenter au nom de la Ville de Strasbourg les actions en justice et à défendre la Ville dans les actions intentées contre elle
(L 2122-22 16°) ;

- à poursuivre le litige par toutes les instances et tous les degrés de juridiction et, en particulier, à user de toutes les voies de recours contre les décisions défavorables aux intérêts de la Ville (L 2122-22 16°) ;
- à payer les frais afférents à ces procédures (L 2122-22 16°) ;

XVII - à régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 30 000 € HT (L 2122-22 17°) ;

XVIII - à saisir, pour avis, la commission consultative des services publics locaux de la Ville de Strasbourg sur l'ensemble des projets mentionnés à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

XIX - de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

XX - de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

XXI - de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

XXI I- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Les délégations consenties en application du 3° du L 2122-22 prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal. Le maire peut accorder délégation de signature aux agents énumérés à l'article L 2122-19 pour toutes matières incluses dans le présent délibéré.

Le Conseil est également appelé à rappeler que, lors de chaque réunion du Conseil municipal, le Maire rendra compte des attributions exercées par délégation du Conseil.

Adopté

2 Actes authentiques établis en la forme administrative.

Il est demandé au Conseil de désigner Monsieur Alain FONTANEL pour représenter la Ville de Strasbourg ainsi que les fondations administrées par cette dernière, comme partie contractante dans les actes authentiques et les baux établis en la forme administrative, en vue de leur publication au Livre Foncier.

Adopté

3 Fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil municipal et fixation des frais de représentations du Maire.

Le Conseil est appelé à décider d'allouer avec effet du 6 avril 2014, en appliquant en tant que besoin les dispositions relatives à l'écrêtement des fonctions électives :

1. au Maire, une indemnité mensuelle fixée à 125 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique avec majoration de 25 %, la Ville de Strasbourg étant chef-lieu de département, soit 5 939,80 € ;

2. au premier adjoint, une indemnité mensuelle fixée à 88 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique avec majoration de 25 %, la Ville de Strasbourg étant chef-lieu de département, soit 4 181,62 € ;

3. aux adjoints disposant d'une délégation, une indemnité mensuelle fixée à 50 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique avec majoration de 25 %, la Ville de Strasbourg étant chef-lieu de département, soit 2 375 ,92 € ;

4. aux conseillers, une indemnité correspondant à 6 % de l'indice de référence majorée de 25 %, la Ville de Strasbourg étant chef-lieu de département, soit 285,11 € ;

5. aux conseillers délégués d'état civil, une indemnité mensuelle complémentaire de 203,22 €, prélevée sur la différence entre le montant maximal pouvant être alloué au maire et aux adjoints et le montant qui leur est effectivement versé ;

6. aux conseillers délégués dans des fonctions supplémentaires à celles mentionnées au 5 ci-dessus, une indemnité mensuelle complémentaire de 660,46 €, prélevée dans les mêmes conditions qu'au point 5.

Le montant des indemnités visées ci-dessus évoluera en fonction de la valeur de l'indice de référence.

Adopté

4 **Autorisation donnée aux représentants de la Ville de Strasbourg au sein de diverses sociétés d'économie mixtes, établissements public, associations et organismes divers à se porter candidats aux fonctions de Président ou Vice-Président et à percevoir une rémunération.**

Il est demandé au Conseil d'autoriser :

- les représentants de la Ville au sein des sociétés d'économie mixte, établissements publics, associations et organismes divers désignés par délibération du conseil municipal à se porter candidat, le cas échéant, aux fonctions de Président ou de Vice-président qui pourraient leur être confiées.

- les présidents et vice présidents élus des sociétés d'économie mixte à exercer les fonctions de Président ou Vice président et à percevoir, le cas échéant, les rémunérations ou «avantages particuliers» afférents à l'exercice de ces fonctions dans la limite de vingt neuf mille sept cent vingt euro et cinquante six centimes (29 727,56 €) par année civile et par société d'économie mixte. Lorsque cette activité n'est pas exercée durant une année complète, la rémunération maximale est réduite au prorata temporis de l'exercice de ces fonctions.

Adopté

5 Désignation d'un correspondant défense.

Le Conseil est appelé à désigner M. Abdelaziz MELIANI à la fonction de Correspondant défense.

Adopté

6 Désignation de la commission d'appel d'offres et de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public.

Il est demandé au Conseil d'élire en tant que membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public :

Titulaires
Michael SCHMIDT
Michèle SEILER
Françoise BEY
Eric SCHULTZ
Thomas REMOND

Suppléants
Henri DREYFUS
Abdelaziz MELIANI
Jean-Baptiste GERNET
Françoise WERCKMANN
Thierry ROOS

après appel de candidatures et élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil est aussi appelé à confirmer la présidence de la CAO de la Ville de Strasbourg pour représenter cette dernière au sein des commissions d'appel d'offres des groupements de commandes créés antérieurement à la présente délibération.

Adopté

7 Désignation des membres de la Commission d'aménagement de la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de désigner pour siéger au sein de la commission d'aménagement, ses membres suivants :

Titulaires
Michaël SCHMIDT
Michèle SEILER
Françoise BEY
Abdelkarim RAMDANE
Laurence VATON

Suppléants
Henri DREYFUS
Abdelaziz MELIANI
Jean-Baptiste GERNET
Alain JUND
Thierry ROOS

Adopté

8 Désignation des membres de diverses commissions.

Le Conseil est appelé à désigner :

COMMISSIONS INSTITUTIONNELLES

Commission de protection des sites (17)

Jean-Baptiste MATHIEU
Alexandre FELTZ
Christel KOHLER
Alain FONTANEL
Martine JUNG
Michèle SEILER
Françoise BEY
Jean-Jacques GSELL
Paul MEYER
Olivier BITZ
Alain JUND
Marie Dominique DREYSSE
Jeanne BARSEGHIAN
Françoise SCHAETZEL

Jean-Luc SCHAFFHAUSER
Pascal MANGIN
Jean-Emmanuel ROBERT

Commission paritaire Ville/CUS chargée des rapports financiers entre la Ville et la CUS (6 représentants de la Ville)

Alain FONTANEL
Olivier BITZ
Chantal CUTAJAR
Jean-Baptiste GERNET
Eric SCHULTZ
Jean-Philippe MAURER

Commission mixte d'orientation et de contrôle du réseau câble de Strasbourg (12) (6 titulaires – 6 suppléants)

6 Titulaires :	6 Suppléant-e-s :
Catherine TRAUTMANN	Mine GÜNBAY
Robert HERRMANN	Serge OEHLER
Paul MEYER	Françoise BUFFET
Nicolas MATT	Jean-Baptiste GERNET
Abdelkarim RAMDANE	Eric SCHULTZ
Jean-Luc SCHAFFHAUSER	Ada REICHHART

Commission des foires et marchés (9)

Robert HERRMANN
Eric ELKOUBY
Jean-Jacques GSELL
Christel KOHLER
Françoise BUFFET
Eric SCHULTZ
Julia ABRAHAM
Mina BEZZARI
Bornia TARALL

Commission de sélection des candidatures « Strasbourg Capitale de Noël » (5)

Jean-Jacques GSELL
Eric ELKOUBY
Nawel RAFIK ELMRINI
Alain FONTANEL
Elsa SCHALCK

Fonds de solidarité Logement
1 titulaire – 1 suppléant

Titulaire :	Suppléant-e :
Suzanne KEMPF	Syamak AGHA BABAEI

Commission consultative des jardins familiaux (14)

Christel KOHLER
Annick NEFF
Ada REICHHART
Anne Pernelle RICHARDOT
Paul MEYER
Nicole DREYER
Serge OEHLER
Eric ELKOUBY
Edith PEIROTES
Mina BEZZARI
Eric SCHULTZ
Jean-Emmanuel ROBERT
Elsa SCHALCK
Laurence VATON

Commission consultative communale de la chasse et commission d'adjudication et d'ouverture des plis. 2 titulaires

Christel KOHLER
Nicole DREYER

Commission de la commercialisation des cellules du centre commercial de la maille Catherine (6)

Serge OEHLER

Françoise BEY
Mine GÜNBAY
Jean-Jacques GSELL
Jeanne BARSEGHIAN
Bornia TARALL

Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Strasbourg Neuhof
2 titulaires, 2 suppléants

Titulaires	Suppléant-e-s
Serge OEHLER	Jean-Baptiste MATHIEU
Annick NEFF	Jeane BARSEGHIAN

Commission pour la dénomination des rues et des écoles (8)

Alain FONTANEL
Mine GÜNBAY
Luc GILLMANN
Souad El MAYSOUR
Abdelaziz MELIANI
Edith PEIROTES
Pascal MANGIN
Catherine ZUBER

Commission consultative des services publics locaux de la ville de Strasbourg (5 titulaires – 5 suppléants)

Titulaires	Suppléant-e-s
Olivier BITZ	Caroline BARRIERE
Chantal CUTAJAR	Suzanne KEMPF
Jean-Baptiste GERNET	Ada REICHHART
Eric SCHULTZ	Jeanne BARSEGHIAN
Jean-Philippe VETTER	Jean-Philippe MAURER

Commission locale d'information et de surveillance de l'UIOM (4 titulaires)

Françoise BEY
Robert HERRMANN
Christel KOHLER
Françoise SCHAETZEL

Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de l'usine d'incinération des ordures ménagères (1 titulaire, 1 suppléant)

Titulaire	Suppléant-e
Christel KOHLER	Françoise SCHAETZEL

Commission de suivi de site du Port au Pétrole (4 titulaires)

Christel KOHLER
Olivier BITZ
Nicole DREYER
Alain JUND

Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin III (Sage INR) : 1 titulaire 1 suppléant

Titulaire	Suppléant-e
Alexandre FELTZ	Jeanne BARSEGHIAN

Comité de gestion de la réserve naturelle de l'Ile du Rohrschollen (1 titulaire 1 suppléant)

Titulaire	Suppléant-e
Christel KOHLER	Jeanne BARSEGHIAN

Comité de gestion de la réserve naturelle de la forêt du Neuhof (1 titulaire, 1 suppléant)

Titulaire	Suppléant-e
Christel KOHLER	Annick NEFF

Commission du suivi du plan de protection de l'atmosphère de Strasbourg

Titulaire	Suppléant-e
Alexandre FELTZ	Françoise SCHAETZEL

Commission départementale de la sécurité routière (1 titulaire, 1 suppléant)

Titulaire	Suppléant-e
Jean-Baptiste MATHIEU	Edith PEIROTES

Comité Régional des Transports

Titulaire	Suppléant-e
Alain FONTANEL	Anne-Pernelle RICHARDOT

Commission territoriale du Rhin

Christel KOHLER

Commission mixte Strasbourg Fès (6 titulaires)

Nawel RAFIK-ELMRINI
Souad EL MAYSOUR
Mathieu CAHN
Abdelkarim RAMDANE
Jean-Emmanuel ROBERT
Pascale JURDANT-PFEIFFER

Commission Strasbourg Kehl (6)

Michaël SCHMIDT
Anne Pernelle RICHARDOT
Suzanne KEMPF
Jeanne BARSEGHIAN
Elsa SCHALCK
Pascale JURDANT-PFEIFFER

Conseil académique des langues et cultures régionales (1 titulaire)

Martine JUNG

Commission du patrimoine chargée du suivi et de la mise en œuvre d'un plan stratégique du patrimoine municipal privé bâti de la Ville de Strasbourg (8 titulaires)

Alain FONTANEL
Philippe BIES
Olivier BITZ
Nicolas MATT
Jean-Baptiste GERNET
Alain JUND
Paul MEYER
Eric SENET

Commission d'examen des demandes d'indemnisation des préjudices économiques tramway (1 titulaire)

Olivier BITZ

Adopté

9 Désignations de représentants de la Ville au sein de diverses sociétés d'économies mixte.

Il est demandé au Conseil de désigner pour le représenter au sein des sociétés d'économie mixte ci-dessous énumérées les conseillers suivants :

SERS (3)

Roland RIES
Alain JUND
Nawel RAFIK-ELMRINI

Réseaugds (5)

Olivier BITZ
Michaël SCHMIDT
Christel KOHLER
Alain JUND
François LOOS

SAMINS (3)

Serge OEHLER
Françoise BUFFET
Jean-Jacques GSELL

SOCIÉTÉ FERMIÈRE DE LA MAISON D'ALSACE À PARIS (1)

Jean-Jacques GSELL

PARCUS (1)

Henri DREYFUS

HABITATION MODERNE (7)

Philippe BIES
Syamak AGHA BABAEI
Annick NEFF
Caroline BARRIERE
Luc GILLMANN
Jean WERLEN
Bornia TARALL

STRASBOURG-EVÉNEMENTS CONSEIL D'ADMINISTRATION (7)

Alain FONTANEL
Nawel RAFIK-ELMRINI
Eric ELKOUBY
Michaël SCHMIDT
Abdelkarim RAMDANE
Elsa SCHALCK
François LOOS

SAEMSL - SIG (Strasbourg Illkirch-Graffenstaden basket-ball professionnel) (4)

Françoise BEY
Serge OEHLER
Alexandre FELTZ
Jean-Philippe VETTER

SPL DEUX RIVES

Assemblée générale des Actionnaires 1

Roland RIES

Conseil d'administration : 2

Olivier BITZ
Jean-Baptiste MATHIEU

Comité de liaison stratégique et de contrôle : 1

Caroline BARRIERE

LOCUSEM

Conseil d'administration 3

Henri DREYFUS
Paul MEYER
Catherine TRAUTMANN

Assemblée générale 1

Alexandre FELTZ

Adopté

10 Désignation des représentants de la Ville de Strasbourg au sein des sociétés, établissements publics, et organismes divers.

Le Conseil est appelé à désigner pour le représenter au sein des sociétés, établissements publics, associations et organismes divers ci-dessous énumérés les conseillers suivants :

Sofidal (Société Foncière et Immobilière d'Alsace) (1)

Michaël SCHMIDT

Société coopérative de logements populaires (c.a. : 2 - c.s. : 2)

Conseil d'Administration : 2	Conseil de Surveillance : 2
Annick NEFF	Paul MEYER
Syamak AGHA BABAEI	Jean WERLEN

Société anonyme de crédit immobilier d'alsace (1)

Syamak AGHA BABAEI

REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Port autonome (3)

Catherine TRAUTMANN
Patrick ROGER
Anne-Pernelle RICHARDOT

Hôpitaux universitaires de Strasbourg (Conseil de surveillance) 1)

Roland RIES

Hôpital "la Grafenbourg" de Brumath (1)

Alexandre FELTZ

Etablissement Public Départemental Foyer de la Jeunesse Charles Frey (1)

Anne-Pernelle RICHARDOT

Caisse de Crédit municipal (Conseil d'Orientation et de Surveillance) (3 représentants Ville + nommés par le Maire)

Jean-Baptiste GERNET
Paul MEYER
Caroline BARRIERE

Syndicat intercommunal de l'Opéra du Rhin (4 titulaires - 4 suppléants)

Titulaires	Suppléant-e-s
Alain FONTANEL	Françoise BUFFET
Nicole DREYER	Camille GANGLOFF
Souad EL MAYSOUR	Luc GILLMANN
Françoise WERCKMANN	Thomas REMOND

Syndicat mixte de réalisation et de gestion du parc régional des Vosges du nord (1 titulaire - 1 suppléant)

1 titulaire :	1 suppléant-e :
Christel KOHLER	Michaël SCHMIDT

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) 1

Marie-Dominique DREYSSE

Comité de la caisse des écoles (2)

Nicole DREYER
Françoise BUFFET

REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DES ASSOCIATIONS

Office de tourisme de Strasbourg et de sa région (3)

Jean Jacques GSELL
Eric ELKOUBY
Nawel RAFIK-ELMRINI

Agence de développement touristique (ADT) du Bas-Rhin (1)

Eric ELKOUBY

Chaire Marketing - attractivité (1)

Nicolas MATT

Strasbourg Convention Bureau (1)

Eric ELKOUBY

Association d'action sociale du Bas-Rhin (2)

Nicole DREYER
Suzanne KEMPF

Association de gestion des équipements sociaux (1)

Nicole DREYER

Crèche Stenger-Bachmann (6)

Nicole DREYER
Jean-Jacques GSELL
Paul MEYER
Ada REICHHART
Françoise SCHAETZEL
Bornia TARALL

Association AJISTE gestionnaire des auberges de jeunesse de Strasbourg (Assemblée Générale : 8 - Conseil d'administration : 5)

Assemblée Générale (8)	Conseil d'Administration (5)
Mathieu CAHN	Mathieu CAHN
Eric ELKOUBY	Eric ELKOUBY
Jean-Baptiste MATHIEU	Jean-Baptiste MATHIEU
Camille GANGLOFF	Jean WERLEN
Syamak AGHA BABAEI	Elsa SCHALCK
Abdelkarim RAMDANE	
Jean WERLEN	
Elsa SCHALCK	

ARIM (Association de Restauration Immobilière (3)

Henri DREYFUS
Syamak AGHA BABAEI
Jean WERLEN

CDAL - PACT (Centre d'Amélioration du Logement/Préserver - Améliorer - Conserver - Transformer (1)

Syamak AGHA BABAEI

Service Logement jeunes (1 titulaire - 1 suppléant)

1 titulaire :	1 suppléant-e :
Jean WERLEN	Ada REICHHART

Centre régional des œuvres universitaires (CROUS) : 1 titulaire et 1 suppléant

1 titulaire :	1 suppléant-e :
Ada REICHHART	Jean-Baptiste GERNET

Relais Emploi (ex. Mission locale de Strasbourg) (5)

Paul MEYER
Suzanne KEMPF
Mathieu CAHN
Marie-Dominique DREYSSE
Catherine ZUBER

« Innov » Emploi (1) (ex. Association d'animation et de gestion pour l'insertion à Strasbourg)

Jean-Baptiste GERNET

Association Agate Neuhof (1)

Annick NEFF

Association Accueil et Hébergement pour Jeunes (1)

Marie-Dominique DREYSSE

Association "Meinau services" (1 titulaire - 1 suppléant)

1 titulaire :	1 suppléant-e :
Mathieu CAHN	Patrick ROGER

Association CRENO (1 titulaire - 1 suppléant)

1 titulaire :	1 suppléant-e :
Françoise BEY	Paul MEYER

Association de gestion de la maison des associations (5)

Mathieu CAHN
Camille GANGLOFF
Mine GÜNBAY
Abdelkarim RAMDANE
Catherine ZUBER

Le Maillon (2)

Alain FONTANEL
Souad EL MAYSOUR

Association "Laiterie-Centre européen de la jeune création" (2 titulaires - 2 suppléants)

Titulaires	Suppléant-e-s
Alain FONTANEL	Souad EL MAYSOUR
Jean-Baptiste GERNET	Paul MEYER

Association « Artefact PRL » (2)

Alain FONTANEL
Paul MEYER

Association "Pôle sud" (3) + le Maire

Mine GÜNBAY
Mathieu CAHN
Souad EL MAYSOUR

T.J.P.(2)

Alain FONTANEL
Souad EL MAYSOUR

Centre européen d'action artistique contemporain
2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires	Suppléant-e-s
Souad EL MAYSOUR	Alain FONTANEL
Françoise BUFFET	Michèle SEILER

Association des biens français du Patrimoine Mondial de l'Unesco
Secrétaire de l'Association (le Maire)

Roland RIES

Commission Locale du Patrimoine Mondial
5 Titulaires, 5 Suppléants

Titulaires	Suppléant-e-s
Alain FONTANEL	Nawel RAFIK-ELMRINI
Eric ELKOUBY	Souad EL MAYSOUR
Olivier BITZ	Paul MEYER
Alain JUND	Françoise SCHAETZEL
Pascal MANGIN	Thierry ROOS

Association Europe, Culture et Citoyenneté (1)

Maria-Fernanda GABRIEL

Association pour le développement culturel en Région (1)

Souad EL MAYSOUR

Centre régional d'éducation physique et sportive de Strasbourg (CREPS) (1)

Serge OEHLER

Centre d'information sur les droits des femmes et les familles (1)

Mine GÜNBAY

Centre socioculturel de l'association des résidents de l'Esplanade (1)

Michèle SEILER

Centre socioculturel Au-Delà des Ponts

Jean-Baptiste MATHIEU

Centre socioculturel de Cronenbourg (1 titulaire)

Mine GÜNBAY

Centre socioculturel du Fossé des Treize (1)
Paul MEYER

Centre socioculturel de Hautepierre (1)
Françoise BEY

Centre socioculturel de l'Elsau (1)
Eric ELKOUBY

Centre socioculturel de Neudorf (1)
Suzanne KEMPF

Centre socioculturel de la Meinau (1)
Mathieu CAHN

Centre socioculturel de la Montagne-Verte (1)
Martine JUNG

Centre socioculturel de Koenigshoffen (1)
Luc GILLMANN

Centre socioculturel de la Robertsau (1)
Maria-Fernanda GABRIEL-HANNING

Garderie-restaurant la Clé des Champs (1)
Paul MEYER

Centre socio culturel de la Krutenau (1)
Eric SCHULTZ

Centre socioculturel de Neuhof (1)
Annick NEFF

Association Saint-Ignace (1)
Annick NEFF

Centre culturel et social Rotterdam (1)
Caroline BARRIERE

Association les Bateliers (1)
Michèle SEILER

Interassociation de gestion et d'animation du foyer des loisirs de la cite de l'Ill (1)
Nicole DREYER

IRCOD Institut régional de coopération et développement (1)

Nawel RAFIK-ELMRINI

Institut International des Droits de l'Homme

Chantal CUTAJAR

Association Alsace Etats-Unis - Comité Boston (3)

Nawel RAFIK-ELMRINI
Eric ELKOUBY
Nicolas MATT

Association des maires du Bas-Rhin (maire et adjoints) 20

MAIRE : Roland RIES	Nicole DREYER
Alain FONTANEL	Serge OEHLER
Nawel RAFIK-ELMRINI	Anne-Pernelle RICHARDOT
Mathieu CAHN	Eric ELKOUBY
Françoise BUFFET	Marie-Dominique DREYSSE
Alain JUND	Paul MEYER
Mine GUNBAY	Annick NEFF
Robert HERRMANN	Alexandre FELTZ
Chantal CUTAJAR	Christel KOHLER
Olivier BITZ	Eric SCHULTZ

Association des maires des communes forestières du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle (1)

Christel KOHLER

ACMISA (Action culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace) (1 titulaire – 1 suppléant)

Titulaire :	Suppléant-e :
Françoise BUFFET	Souad EL MAYSOUR

Association Réserves naturelles de France (1 titulaire – 1 suppléant)

Titulaire :	Suppléant-e :
Christel KOHLER	Alain JUND

Commission départementale de la sécurité routière (1)

Jean-Baptiste MATHIEU

Office national des anciens combattants (1)

Abdelaziz MELIANI

Institut de promotion du commerce de l'alimentation et de la distribution (2)

Jean-Jacques GSELL
Serge OEHLER

Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement (1 titulaire - 1 suppléant)

Titulaire :	Suppléant-e :
Nicolas MATT	Françoise WERCKMANN

Institut de droit local alsacien - mosellan (1)

Jean-Baptiste MATHIEU

Institut Confucius : 1

Nawel RAFIK-ELMRINI

Observatoire régional de l'intégration et de la Ville (1)

Miné GÜNBAY

Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) (1)

Mathieu CAHN

Fédération nationale des services funéraires publics (1)

Eric SCHULTZ

Association de la route de la bière d'Alsace (1)

Jean-Jacques GSELL

ORGANISME CONSULTATIF

Conseil académique des langues et cultures régionales (1)

Martine JUNG

Adopté

11 Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et Commission municipale d'aide sociale : fixation du nombre de membres et désignation.

Il est demandé au Conseil de décider :

- de définir la composition de la Commission municipale d'aide sociale selon les mêmes règles que celles adoptées pour le Conseil d'administration du CCAS,
- de fixer à huit le nombre des membres élus et nommés au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et de la Commission municipale d'aide sociale.

Le Conseil est également appelé à désigner comme membres élus au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale les huit membres suivants :

Alexandre FELTZ
Henri DREYFUS
Michèle SEILER
Camille GANGLOFF
Suzanne KEMPF
Marie-Dominique DREYSSE
Abdelkarim RAMDANE
Catherine ZUBER

comme membres élus de la Commission municipale d'aide sociale de la Ville de Strasbourg les huit membres suivants :

Alexandre FELTZ
Henri DREYFUS
Michèle SEILER
Camille GANGLOFF
Suzanne KEMPF
Marie-Dominique DREYSSE
Abdelkarim RAMDANE
Catherine ZUBER

après appel de candidatures et élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Adopté

12 Désignation des représentants de la Ville de Strasbourg au sein de divers établissements scolaires et d'accueil des établissements de la Petite Enfance.

Il est demandé au Conseil de désigner les représentants suivants au sein des établissements ci-dessous :

Lycée international des Pontonniers

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Suzanne KEMPF	Ada REICHHART
Jean-Philippe VETTER	Eric SENET

Collège international des Pontonniers

1 titulaire :	1 suppléant-e :
Suzanne KEMPF	Jean-Philippe VETTER

Lycée Marie Curie

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Jean-Philippe VETTER	Souad EL MAYSOUR
Eric SCHULTZ	Maria-Fernanda GABRIEL-HANNING

Lycée Fustel de Coulanges

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Chantal CUTAJAR	Jean-Jacques GSELL
Eric SCHULTZ	Alain JUND

Lycée Kléber

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Christel KOHLER	Alain FONTANEL
Françoise WERCKMANN	Eric SENET

Lycée Pasteur

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Eric ELKOUBY	Paul MEYER
Jean-Baptiste GERNET	Jean-Jacques GSELL

Lycée Jean Monnet

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Anne-Pernelle RICHARDOT	Suzanne KEMPF
Camille GANGLOFF	Jean-Philippe MAURER

Lycée René Cassin

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Caroline BARRIERE	Jean-Baptiste GERNET
Ada REICHHART	Françoise WERCKMANN

Lycée Couffignal

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Abdelkarim RAMDANE	Philippe BIES
Jean-Philippe MAURER	Mathieu CAHN

Lycée Jean Rostand

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Michèle SEILER	Caroline BARRIERE
Jean-Philippe VETTER	Henri DREYFUS

Lycée Jean Geiler de Kaysersberg

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Michèle SEILER	Olivier BITZ
Maria-Fernanda GABRIEL-HANNING	Mina BEZZARI

Conseil de gestion du CFA Jean Geiler de Kaysersberg

1 titulaire :	1 suppléant-e :
Michèle SEILER	Olivier BITZ

Lycée Oberlin

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Michèle SEILER	Mina BEZZARI
Olivier BITZ	Paul MEYER

Conseil de gestion du CFA Oberlin

1 titulaire :	1 suppléant-e :
Michèle SEILER	Mina BEZZARI

Lycée Marcel Rudloff

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Serge OEHLER	Luc GILLMANN
Bornia TARALL	Laurence VATON

Ecole régionale du Premier Degré

1 titulaire :	1 suppléant-e :
Annick NEFF	Mathieu CAHN

Collège Hans Arp

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Martine JUNG	Paul MEYER
Marie-Dominique DREYSSE	Jeanne BARSEGHIAN

Collège Sophie Germain

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Françoise BEY	Mine GÜNBAY
Paul MEYER	Eric ELKOUBY

Collège de l'Esplanade

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Michèle SEILER	Eric SCHULTZ
Edith PEIROTES	Jean-Philippe VETTER

Collège Fustel de Coulanges

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Souad El MAYSOUR	Michèle SEILER
Eric SCHULTZ	Edith PEIROTES

Collège François Truffaut

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Françoise BEY	Serge OEHLER
Luc GILLMANN	Mine GÜNBAY

Collège Erasme

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Luc GILLMANN	Françoise BEY
Bornia TARALL	Laurence VATON

Collège Jacques Twinger/Hohberg

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Eric ELKOUBY	Luc GILLMANN
Laurence VATON	Bornia TARALL

Collège Kleber

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Christel KOHLER	Alain FONTANEL
Françoise WERCKMANN	Edith PEIROTES

Collège Lezay-Marnesia

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Mathieu CAHN	Olivier BITZ
Abdelkarim RAMDANE	Edith PEIROTES

Collège Louis Pasteur

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Jean-Baptiste GERNET	Paul MEYER
Ada REICHHART	Jean-Jacques GSELL

Collège Robertsau-Boecklin

1 titulaire :	1 suppléant-e :
Christel KOHLER	Mina BEZZARI

Collège Jean Monnet

1 titulaire :	1 suppléant-e :
Camille GANGLOFF	Jean-Baptiste MATHIEU

Collège Solignac

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Annick NEFF	Camille GANGLOFF
Jean-Baptiste MATHIEU	Françoise SCHAETZEL

Collège du Stockfeld

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Annick NEFF	Jean-Baptiste MATHIEU
Françoise SCHAETZEL	Suzanne KEMPF

Collège Vauban

1 titulaire :	1 suppléant-e :
Caroline BARRIERE	Olivier BITZ

Collège Louise Weiss

2 titulaires :	2 suppléant-e-s :
Anne-Pernelle RICHARDOT	Jean-Baptiste MATHIEU
Camille GANGLOFF	Philippe BIES

Collège Foch

1 titulaire :	1 suppléant-e :
Marie-Dominique DREYSSE	Paul MEYER

Conseils d'écoles (1 représentant) :

maternelle Académie	Jean-Philippe VETTER
maternelle Albert Le Grand	Philippe BIES
élémentaire Albert Le Grand	Philippe BIES
maternelle Ampère	Pascale JURDANT-PFEIFFER
élémentaire Ampère	Camille GANGLOFF
maternelle Sainte Aurélie	Paul MEYER
élémentaire Sainte Aurélie	Marie-Dominique DREYSSE
maternelle Ariane-Icare	Jean-Baptiste MATHIEU
maternelle Branly	Alain FONTANEL
élémentaire Branly	Alain FONTANEL
maternelle Brigitte	Serge OEHLER
élémentaire Brigitte	Serge OEHLER
maternelle Camille Claus	Eric ELKOUBY
maternelle Canardière	Abdelkarim RAMDANE
élémentaire Canardière	Mathieu CAHN
maternelle Canonniers	Annick NEFF
maternelle Catherine	Bornia TARALL
élémentaire Catherine	Serge OEHLER
maternelle Conseil des XV	Caroline BARRIERE
élémentaire Conseil des XV	Françoise BUFFET
maternelle Cronenbourg	Françoise BEY
élémentaire Camille Hirtz	Françoise BEY
maternelle Gustave Doré	Bornia TARALL
élémentaire Gustave Doré	Françoise BEY
maternelle Eléonore A	Bornia TARALL

maternelle Eléonore B	Luc GILLMANN
élémentaire Eléonore	Luc GILLMANN
maternelle Erckmann Chatrian	Martine JUNG
élémentaire Erckmann Chatrian	Martine JUNG
élémentaire les Mouettes du Rhin	Anne-Pernelle RICHARDOT
maternelle Finkwiller	Paul MEYER
élémentaire Finkwiller	Paul MEYER
maternelle Jean Fischart	Abdelkarim RAMDANE
élémentaire Jean Fischart	Mathieu CAHN
maternelle Gliesberg	Martine JUNG
élémentaire Gliesberg	Martine JUNG
maternelle Gutenberg	Martine JUNG
élémentaire Gutenberg	Martine JUNG
élémentaire Guynemer 1	Philippe BIES
élémentaire Guynemer 2	Philippe BIES
maternelle Hohberg	Laurence VATON
élémentaire Hohberg	Eric ELKOUBY
maternelle Ste Madeleine	Eric SCHULTZ
élémentaire Ste Madeleine	Eric SCHULTZ
maternelle Meinau	Mathieu CAHN
élémentaire Meinau (application)	Mathieu CAHN
maternelle Musau	Suzanne KEMPF
élémentaire Musau	Suzanne KEMPF
maternelle Neufeld	Camille GANGLOFF
élémentaire Neufeld	Camille GANGLOFF
maternelle Neuhof A	Annick NEFF
maternelle Neuhof B	Annick NEFF
élémentaire Neuhof	Annick NEFF
maternelle Niederau	Françoise WERCKMANN
élémentaire Niederau	Françoise WERCKMANN
maternelle Oberlin	Michèle SEILER
maternelle Louis Pasteur	Eric SENET
primaire Marcelle Cahn	Françoise BEY
primaire Pourtalès	Nicole DREYER
maternelle Reuss	Pascale JURDANT-PFEIFFER
élémentaire Reuss 1	Jean-Baptiste MATHIEU
élémentaire Reuss 2	Jean-Baptiste MATHIEU
primaire Rhin	Jean-Baptiste MATHIEU
maternelle Robertsau	Christel KOHLER
élémentaire Robertsau	Christel KOHLER
maternelle Louise Scheppler	Marie-Dominique DREYSSE
maternelle Schluthfeld	Anne-Pernelle RICHARDOT
élémentaire Schluthfeld	Anne-Pernelle RICHARDOT
primaire Schoepflin	Robert HERRMANN
maternelle Schongauer	Eric ELKOUBY

élémentaire Schongauer	Eric ELKOUBY
maternelle Robert Schuman	Michèle SEILER
élémentaire Robert Schuman	Jean-Philippe VETTER
maternelle Schwilgué	Nicole DREYER
élémentaire Schwilgué	Nicole DREYER
maternelle Stockfeld	Pascale JURDANT-PFEIFFER
élémentaire Stockfeld	Annick NEFF
Primaire Stoskopf	Serge OEHLER
maternelle Jacqueline	Bornia TARALL
élémentaire Jacqueline	Françoise BEY
maternelle Saint Jean	Elsa SCHALCK
élémentaire Saint Jean	Elsa SCHALCK
maternelle Karine I	Luc GILLMANN
maternelle Karine II	Luc GILLMANN
élémentaire Karine	Serge OEHLER
élémentaire des Romains	Eric ELKOUBY
maternelle Langevin	Mine GÜNBAY
élémentaire Langevin	Mine GÜNBAY
maternelle Lezay Marnésia	Abdelkarim RAMDANE
Maternelle Marguerite Perey	Bornia TARALL
Elémentaire Marguerite Perey	Mine GÜNBAY
élémentaire Louvois	Jean-Philippe VETTER
maternelle Jacques Sturm	Michèle SEILER
élémentaire Jacques Sturm	Syamak AGHA BABAEI
élémentaire Jacques Sturm (application)	Jean-Philippe VETTER
maternelle Saint Thomas	Robert HERRMANN
élémentaire Saint Thomas	Robert HERRMANN
maternelle Vauban	Souad EL MAYSOUR
maternelle Léonard de Vinci	Eric ELKOUBY
élémentaire Léonard de Vinci	Eric ELKOUBY
maternelle Wacken	Maria-Fernanda GABRIEL-HANNING
maternelle Charles Adolphe Wurtz	Mine GÜNBAY
élémentaire Charles Adolphe Wurtz	Mine GÜNBAY
maternelle Ziegelau	Anne-Pernelle RICHARDOT
élémentaire Ziegelau	Anne-Pernelle RICHARDOT
maternelle Ziegelwasser	Patrick ROGER
élémentaire Ziegelwasser	Patrick ROGER
école européenne de Strasbourg	2 représentants : Nawel RAFIK-ELMRINI Françoise BUFFET

ECOLES PRIVEES

Ste-Anne (1)

Pascale JURDANT-PFEIFFER

Ste-Clotilde (1)

Caroline BARRIERE

La doctrine chrétienne (1)

Françoise BEY

Notre-Dame (1)

Elsa SCHALCK

St-Etienne (1)

Alexandre FELTZ

La providence (1)

Françoise BEY

Notre Dame de Sion (1)

Pascal MANGIN

La joie de Vivre (1)

Eric ELKOUBY

Lucie Berger (1)

Robert HERRMANN

Gan Chalom (1)

Henri DREYFUS

Cours Tachbar (1)

Thierry ROOS

Etablissements d'accueil de la Petite Enfance

Maison de l'enfance rue de Wasselonne (2)

Nicole DREYER

Paul MEYER

Maison de la Petite Enfance de la Montagne Verte (2)

Nicole DREYER
Martine JUNG

Maison de la Petite Enfance de Koenigshoffen (2)

Martine JUNG
Eric ELKOUBY

Jardins d'enfants rue Stolz (2)

Michèle SEILER
Eric SCHULTZ

Jardins d'enfants quai de la Tuilerie (2)

Camille GANGLOFF
Nicole DREYER

Jardins d'enfants / Halte Garderie rue Fritz (2)

Michèle SEILER
Olivier BITZ

Jardins d'enfants / Halte Garderie rue de Bâle (2)

Suzanne KEMPF
Anne-Pernelle RICHARDOT

Jardins d'enfants /Halte Garderie rue de la Canardière (2)

Mathieu CAHN
Abdelkarim RAMDANE

Jardins d'enfants/ Halte Garderie rue de Flandres (2)

Caroline BARRIERE
Souad EL MAYSOUR

Halte-Garderie Wacken (2)

Nicole DREYER
Christel KOHLER

Halte Garderie rue de l'Indre (2)

Annick NEFF
Pascale JURDANT-PFEIFFER

Adopté

LE MAIRE,

ROLAND RIES